

COMMISSION SPORTIVE

P.V n° 5 du 22 octobre 2009

Présents : ALLAIN Jean Claude ; KERRIEN Pierre ; PIETO Jean Claude; RICHARD Marie-Thérèse

Excusé : PICART Serge

FEUILLES MANQUANTES

RAPPEL DU 03/10 pénalité à LANGUEUX pour absence de feuilles de marque

LIGUE 1 Masculins LIFFRE contre LANGUEUX B.C

LIGUE 2 Féminines LANGUEUX B.C contre LANDERNEAU

Rencontres du 10/10 RAPPEL avant pénalités

LIGUE 2 Féminines BC LEONARD contre LANGUEUX B.C

Ligue 1 Masculins LANGUEUX B.C contre PL SANQUER

BM Ligue UNION DE LA BAIE contre LIFFRE

CM Ligue R.P.A contre UNION DE LA BAIE

RAPPEL

Pour toute rencontre de championnat National ou de Ligue (SENIORS et JEUNES), vous devez envoyer au comité le double (lisible) de la feuille de marque, si une autre équipe de la même catégorie participe au championnat départemental, sous peine d'amende pour feuille de marque manquante.

Rencontres du 17/10

LIGUE 1 Masculins UCK/NEF VANNES contre LANGUEUX B.C

LIGUE Féminines LANGUEUX B.C contre UJAP QUIMPER

CF E ABC GUINGAMP contre B.B PORDIC

MF HB A.S.C SAMSONNAISE contre PLAINTEL SPORTS

BF E A.S.C SAMSONNAISE contre LANNION TREGOR

BF E B.B PORDIC contre A.L PLOUFRAGAN 2

BM E A.S.C SAMSONNAISE contre ENT.LANGUEUX/YFFINIAC

FORFAITS OCCASIONNELS

du 10/10

BM HA ENT.ST BRIEUC/PLOUFRAGAN contre GOELANDS PLOUEZEC

Rencontres du 17/10

DM 2A B.B PORDIC 2 contre LANGUEUX B.C 3

DM 3B U.S YFFINIAC 3 contre A.S MATIGNON

PENALITES SPORTIVES et FINANCIERES

U.S PLESSALA en MF HC du 10/10/2009 LE GUENNEC Y. qualifié le 11/10/2009

U.S PLESSALA en MF HC BEUREL Océane non surclassée

ST BRIEUC BASKET en CM HA COJEAN Thibault non qualifié

C.S MERDRIGNAC en BM HC DOUARD L., COLLINEAU T., DASILVA G. non qualifiés

A.S HEMONSTOIR en DF 3 HERVE Scarlett non qualifiée

B.B ROSTRENEN en MM HA MONTHULEY Gérard non qualifié

PENALITES FINANCIERES

B.C LAMBALLE	en DM 3B	DERON Pascal non présentation de licence
LANGUEUX B.C	en CM EB	GAUTHIER François non présentation de licence
TREGUEUX B.C	en DF 2B	DERRIEN Frédérique non présentation de licence
U.S PLESSALA	en DF 3	MORIN Amélie non présentation de licence
LANGUEUX BC	en DM 1	TACHEVIN Christophe non présentation de licence

DEROGATIONS

▪ **Dérogation acceptées**

A.L PLOUFRAGAN : la rencontre de CF HA n° 29 du 24/10 entre ST BRIEUC BASKET et AL PLOUFRAGAN aura lieu le jeudi 05 novembre à 18 h.00

PLAINTEL SPORTS : la rencontre de DF 2 n° 27 du 17/10/2009 entre PLAINTEL SPORTS 2 et ST CARREUC aura lieu le 25/10/2009 à 15 h.00

E.B PAIMPOL : les rencontres de CM E n° 26 et 56 entre EB PAIMPOL et ABC GUINGAMP sont inversées.

• **Dérogation en attente (accord sous 48 h.00 sinon dérogation refusée)**

E.S.S.M LOUDEAC en BM E contre A.B.C GUINGAMP inversées si accord écrit de GUINGAMP.
TREGUEUX B.C en MF HB contre ST BRIEUC BASKET reportée après accord écrit de ST BRIEUC

• **Dérogation en attente**

A.L SAINT BRIEUC en BM E contre ENT. LANGUEUX/YFFINIAC : en attente de l'accord de LANGUEUX

B.C LAMBALLE en MM HC contre PLAINTEL SPORTS : en attente de feuille de dérogation signée des 2 clubs

BRULAGES

Les listes des brûlés en SENIORS MASCULINS peuvent être consultées sur le site du comité.

RENCONTRES NON JOUEES

➤ en raison des modifications tardives des calendriers.

RAPPEL : Faire rapidement feuille de dérogation signée des 2 clubs

MM HC	PLENEE JUGON contre PLAINTEL SPORTS
BM HA	A.S P.T.T ST BRIEUC contre O. TREGASTEL
BF H	ST BRIEUC BASKET contre SAINT SAMSON 3

➤ rencontre de DF 2B entre A.S P.T.T SAINT BRIEUC et U.S PLOUBALAY arrêtée.
La commission décide MATCH à jouer le 15/11/2009.

COUPES DEPARTEMENTALES

Modification en FEMININES

C.S MERDRIGNAC	DF 3	+ 20	E.S HENANSAL	DF 1
A.S P.T.T ST BRIEUC	DF 2	+ 10	E.B PELEM	DF 1

COURRIERS DIVERS

GOELANDS DE PLOUEZEC : voir Forfait de ENTENTE ST BRIEUC BASKET / PLOUFRAGAN
SAINT BRIEUC BASKET : accord de la commission pour reporter les rencontres au 19/12 si dérogations signées des 2 clubs parviennent **rapidement** (annulation de l'amende) voir PV n° 4
A.S P.T.T ST BRIEUC : accord de la commission pour reporter la rencontre au 19/12 si dérogation signée des 2 clubs parvient **rapidement** (annulation de l'amende) voir PV n° 4
B.C LAMBALLE : En cas de forfait d'une équipe l'indiquer sur la feuille de marque.
LANGUEUX BC. : L'équipe engagée en CM HB s'appelle dorénavant LANGUEUX B.C et non plus ENTENTE.
J.S PLOUGUENAST : transmis au président du Comité.

La Secrétaire Générale



Pascale MEZIERES

Le Président



Jean-Claude ALLAIN